

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00461
Numéro SIREN : 497 696 724
Nom ou dénomination : TEMPO ROYAL

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 4713

SARL TEMPO ROYAL

**Société à responsabilité limitée au capital
de 8 000 €**

**Siège social : 24-26 rue Royale
45000 ORLEANS**

Rapport spécial du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée TEMPO ROYAL en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} juin 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de bar, restaurant, brasserie, vente à emporter, glacier, salon de thé, l'organisation d'événements et d'animation.

Elle dispose à la date du 31/12/2022, derniers comptes annuels arrêtés par les gérants de capitaux propres d'un montant de 250 862 € pour un capital social de 8 000,00 € après un résultat bénéficiaire de 19 802 €.

Nos travaux mis en œuvre n'ont pas mis en avant d'éléments susceptibles d'impacter significativement ces capitaux propres.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a pas été stipulé d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Olivet, le 21 juin 2023

Le commissaire à la transformation
Olivier NEHAUME

